

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- GENERALITES

Les conditions et les modalités de vente qui suivent s'appliquent à toutes les commandes et les ventes conclues entre le client et Innovative Diagnostics.

Innovative Diagnostics se réserve le pouvoir de modifier ces conditions générales à tout moment. Le fait pour Innovative Diagnostics de ne pas exercer ses droits en vertu des présentes conditions ne doit pas être interprété comme une renonciation au droit de les invoquer à un stade ultérieur.

Ces conditions prévalent sur toutes autres conventions générales ou particulières non expressément agréées par Innovative Diagnostics.

2- RELATIONS CLIENT-VEUNDEUR

Nonobstant un contrat écrit spécifique conclu entre les parties, et si une relation commerciale devait se développer entre Innovative Diagnostics et le client, ce dernier ne pourra pas bénéficier d'une fourniture exclusive de la part d'Innovative Diagnostics, et ne pourra pas non plus attendre d'Innovative Diagnostics qu'elle maintienne la fourniture de produits au-delà d'une période donnée.

Innovative Diagnostics, tout comme le client, peut décider unilatéralement et à tout moment, de réduire ou de cesser les ventes. Ceci est reconnu et accepté par le client qui ne doit en aucun cas demander des indemnités au cas où la situation se produirait. C'est au client d'organiser son activité, et notamment de diversifier ses fournisseurs, de façon à ne pas devenir dépendant d'Innovative Diagnostics. L'appréciation de cette organisation est laissée à la discrétion du client.

3- SPECIFICITE DU PRODUIT

Innovative Diagnostics pourra modifier à tout moment les spécifications des produits ou des services afin de se conformer aux règles de sécurité ou autre exigence légale applicable.

Il faut insister sur la nature spécifique du produit (produit de santé animale). Le client reconnaît qu'il est informé des caractéristiques du produit, de ses modes de manipulation, de stockage, de transport, d'utilisation, etc et de ses précautions d'emploi.

Le client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les utilisateurs possèdent les compétences et la formation requises de telle sorte à utiliser les produits dans des conditions saines, conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.

4- COMMANDES

Toute commande engage le client, qui ne doit pas l'annuler ou la modifier après l'avoir transmise à Innovative Diagnostics.

Toutes les commandes font l'objet d'une confirmation de la part d'Innovative Diagnostics, laquelle doit être envoyée par tout moyen écrit.

5- PRIX

Les factures et les paiements doivent se faire en Euros. Toute facture ou paiement dans une monnaie étrangère est accepté sous accord écrit d'Innovative Diagnostics. Lorsque une facture ou un paiement est accepté dans une monnaie étrangère, le client doit supporter toutes les pertes encourues par Innovative Diagnostics résultant de taux de change fluctuants vis-à-vis de l'Euro, lorsque cette fluctuation représente plus de 5% de sa valeur.

Les prix applicables sont disponibles à la demande du client. Innovative Diagnostics peut modifier ces prix à tout moment. Les prix applicables sont ceux en vigueur le jour de la commande. Ils sont valides seulement pour les livraisons endéans les 30 jours qui suivent la confirmation de commande. Quand la date de livraison dépasse les 30 jours qui suivent la confirmation de commande, le prix applicable doit être le prix en vigueur le jour de la date de livraison.

Comme une exception à ce qui précède, un devis peut indiquer des conditions de prix spécifiques. Il spécifie également la durée de validité de l'offre.

Les prix des produits s'entendent EXW (ex-works). Tous les prix cités s'entendent hors TVA et tout autre impôt et taxe, y compris les droits de douane, qui devront être payés par le client, ou, si Innovative Diagnostics en est redevable, remboursés à Innovative Diagnostics par le client.

6- MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Moyens de paiement :

Sauf accord exprès, préalable et écrit d'Innovative Diagnostics, toutes les factures émises par Innovative Diagnostics doivent être réglées comptant à la commande, en Euros, par virement bancaire.

Les moyens de paiement doivent être déterminés par le client et Innovative Diagnostics pour une commande spécifique, sous réserve que la date d'expiration des produits vendus soit d'au moins 6 mois après la livraison des produits au client, que la somme à payer n'exécède pas la limite de crédit autorisée et que le paiement soit garanti par :

- soit une assurance crédit au bénéfice d'Innovative Diagnostics,
- soit une garantie sur demande accordée par un établissement de premier niveau au bénéfice d'Innovative Diagnostics,
- soit toute autre garantie expressément acceptée par Innovative Diagnostics

Innovative Diagnostics a le droit de révoquer ces modalités de paiement à tout moment et unilatéralement, surtout si l'un ou plusieurs des événements suivants devaient se produire :

- les termes et conditions de l'assurance crédit et/ou de la garantie ont été modifiés
- un incident antérieur de paiement par le client, soit en faveur d'Innovative Diagnostics ou d'une tierce partie, a été soulevé ;
- quand il apparaît qu'on a donné à Innovative Diagnostics de fausses informations sur le client ou sur les garanties et assurances des moyens de paiement.

Dans le cas de paiement par crédit documentaire ou par lettre de crédit, tous les frais seront supportés par le client.

Il n'y a pas de taux d'escompte applicable pour paiement comptant à la commande.

Si le client est une entité publique, des conditions spécifiques de paiement peuvent s'appliquer.

6.2 Défaut de paiement

Dans le cas de non-paiement partiel ou total d'une commande, ou de non-respect des délais de paiement convenus :

- Nonobstant tous autres droits et recours d'Innovative Diagnostics, Innovative Diagnostics pourra résilier de plein droit tout contrat et/ou suspendre les livraisons de produits ou la fourniture de services, sans encourir une quelconque responsabilité à l'égard du client, et/ou
- Les sommes dues sur cette commande ou sur d'autres déjà livrées ou en cours de livraison seront payables immédiatement après une mise en demeure restée infructueuse dans les 48 heures qui suivent celle-ci, et/ou
- Innovative Diagnostics, pourra demander de plein droit, par lettre recommandée, la restitution des biens à la charge du client. Si un transport est nécessaire, il doit être à la charge du débiteur, et/ou
- Innovative Diagnostics, se réserve le droit d'annuler la vente et/ou les commandes en cours, sans porter préjudice à toute autre indemnité à laquelle Innovative Diagnostics a droit, et/ou
- Le client doit automatiquement payer une pénalité par jour de retard, calculée en accord avec le taux EURIBOR majoré de dix (10) points et applicable à tout paiement en suspens.

Les frais de recouvrement des sommes dues sont à la charge du débiteur.

7- LIVRAISON

Ventes en France:

Les produits doivent être transportés sous la responsabilité du client. Sauf disposition contraire prévue par écrit entre les parties, les coûts de transport sont à la charge du client.

Ventes à l'étranger et dans les DOM-TOM :

La livraison est soumise aux termes définis par l'Incoterm choisi par les parties. En l'absence de ce choix, l'Incoterm applicable doit être EX-WORKS (Incoterms 2010), et ce même dans l'hypothèse où le transporteur serait choisi par Innovative Diagnostics. Néanmoins les parties peuvent se mettre d'accord au cas par cas pour d'autres conditions de livraison.

Tous les coûts liés au transport et aux taxes douanières sont à la charge du client. Pour les cas où Innovative Diagnostics organise le transport, Innovative Diagnostics re-facture les frais de transport au client, qui doit les rembourser.

La livraison doit avoir lieu dans le délai indiqué dans la confirmation de commande.

Comme les produits à livrer sont spécifiques et peuvent engendrer des retards dans la production, les dates de livraison sont seulement indicatives et ne sont en aucun cas une obligation pour Innovative Diagnostics. Innovative Diagnostics s'efforcera de se conformer à la date de livraison proposée, mais ne doit pas être tenue responsable en cas d'impossibilité de livrer le produit à la date écrite. Si la date de livraison n'est pas respectée, Innovative Diagnostics informera le client du retard.

Les produits ont une durée de vie de 24 mois. Dans le cas où il faudrait livrer des produits dont la durée de vie est inférieure à 6 mois, Innovative Diagnostics l'indiquera sur la confirmation de commande. Si une telle durée de vie ne répondait pas aux exigences du client, le client serait dans le droit de réduire la quantité commandée ou d'annuler la commande, dans la mesure où il en informe Innovative Diagnostics avant l'envoi des produits. Innovative Diagnostics peut livrer partiellement la commande du client. La livraison partielle peut être facturée et payée séparément. Un retard de livraison partielle ne libère pas le client de son obligation d'accepter des livraisons supplémentaires.

L'attention du client est attirée sur le fait que les produits ne doivent pas être entreposés ou exposés à des températures trop basses ou trop élevées. Pour plus d'informations, le client doit se référer au mode d'emploi.

Les produits achetés chez Innovative Diagnostics ont un emballage unique et standard. Celui-ci ne doit pas être modifié unilatéralement par le client. Toute modification d'emballage, d'étiquetage ou d'utilisation imposée par la réglementation en vigueur sur le Territoire doit se faire selon les instructions du client, qui s'engage à en informer Innovative Diagnostics. Ces changements peuvent impliquer un coût supplémentaire. Il en va de même si le client a des exigences particulières concernant la livraison des produits.

8- RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

Les risques sur les produits sont transférés au client dès la mise à disposition de la marchandise à l'acheteur dans les locaux du vendeur. Nonobstant ce transfert des risques, Innovative Diagnostics conservera la propriété des produits jusqu'à paiement intégral des produits. Le client doit assurer que l'identification des produits est toujours possible. Jusqu'à la réception du paiement intégral, le client est entièrement responsable des risques et de la bonne conservation des produits, et par conséquent est tenu entièrement responsable pour tout dommage causé par les biens ou dont ils pourraient être victimes jusqu'à ce que le paiement intégral ait été effectué.

9- RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE:

Le client reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux produits et services sont la propriété d'Innovative Diagnostics.

Le client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits liés aux produits, aux brevets et aux marques que les produits portent (ainsi qu'aux dessins industriels enregistrés ou pas, droits d'auteur...qui peuvent protéger ces produits), notamment en ce qui concerne les conditions de revente, la présentation ou la publicité.

Le client s'engage à ne pas reproduire ou copier les produits, emballages, marques ou tout autre marquage distinctif, techniques, savoir-faire utilisés par Innovative Diagnostics, ni à entreprendre toute action qui pourrait conduire à l'appropriation des éléments ci-dessus mentionnés, indépendamment du fait qu'ils soient protégés par Innovative Diagnostics par le biais de brevet, marque commerciale, dessin, modèle déposé ou droit d'auteur.

Afin de soutenir Innovative Diagnostics dans la lutte contre la copie de ses produits, prototypes, techniques, brevets, savoir-faire, emballages, marques et autres caractères distinctifs, le client s'engage à informer Innovative Diagnostics de tout risque y afférent, qui serait porté à sa connaissance ou qu'il soupçonnerait.

10- FORCE MAJEURE

Dans l'éventualité de circonstances indépendantes de la volonté d'Innovative Diagnostics engendrant un désaccord entre les parties et la difficulté voire l'impossibilité d'honorer la commande, celle-ci pourra être suspendue ou annulée par Innovative Diagnostics sans versement d'indemnités, si aucune autre solution n'a été trouvée dans un délai raisonnable. Innovative Diagnostics devra en informer le client par lettre recommandée ou tout autre moyen de communication approprié (ex : fax).

De telles circonstances incluent incendie, grève (par exemple par le transporteur ou par le sous-traitant), inondations, problèmes mécaniques ou explosion dans les bâtiments d'Innovative Diagnostics ou de ceux des fournisseurs ou sous-traitants d'Innovative Diagnostics, guerre, guerre civile, émeutes, réquisitions, réduction des importations légales, retard de livraison, impossibilité de recevoir des fournisseurs dans des conditions normales, changement de réglementations, et toutes circonstances indépendantes d'Innovative Diagnostics qui pourraient perturber des pratiques de vente normales.

11- RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client entend le marketing des produits à ses propres frais et risques et en accepte l'entière responsabilité.

Le soin est notamment laissé au client d'accomplir toutes les formalités et d'obtenir les autorisations qui sont nécessaires pour le marketing des produits, ainsi de ne pas compromettre l'intégrité d'Innovative Diagnostics.

Le client assume l'entière responsabilité quant au contrôle de la conformité des produits, de leur emballage, de leur présentation, de la publicité, etc... au regard de la législation et des réglementations applicables sur le territoire où il envisage d'utiliser ou de vendre ces produits, s'il ne s'agit pas de la France. Innovative Diagnostics n'en prendra aucunement la responsabilité, que ce soit vis-à-vis du client ou d'un tiers. Il appartient au client d'assurer Innovative Diagnostics contre toute action en résultat.

De plus, l'attention du client est attirée sur le fait que certains produits ne peuvent pas être utilisés ou vendus dans certains pays, en raison, par exemple, des droits de distribution exclusifs ou de l'existence de droits de propriété intellectuelle (brevet, marque commerciale, dessin industriel, modèle...) ou de réglementations particulières (par exemple; l'enregistrement). Il appartient au client de demander les informations nécessaires à Innovative Diagnostics en ce qui concerne la possibilité ou non d'utiliser ou de vendre des produits dans un pays donné.

Le client est seul responsable des conditions de manipulation, transport et stockage des produits. Il doit se soumettre aux règles de sécurité exigées par les spécificités du produit.

12- RECLAMATIONS-RETOURS :

Par accord exprès, Innovative Diagnostics est lié par les garanties et responsabilités suivantes, excepté toutes les autres, sauf les obligations qu'il aura à accomplir conformément aux textes obligatoires relatifs à la responsabilité due à la nature des produits :

12.1 Non-conformité et défaut de brevet :

Il appartient au client de mener à bien toutes les vérifications nécessaires quant à la réception des marchandises et de mettre en œuvre les réserves d'usage dès réception des produits ou au plus tard dans les 3 jours qui suivent la livraison.

En cas de dommage, non-conformité, défaut de brevet ou livraison incomplète, le client doit constater le dommage et émettre ses réserves par lettre recommandée au transporteur dans les 3 jours qui suivent la livraison. Il est laissé au client le soin d'exercer tous les droits de recours vis-à-vis du transporteur.

De plus, le client doit informer Innovative Diagnostics par lettre recommandée dans les 3 jours qui suivent la réception des marchandises, de tout défaut de conformité en comparaison avec la commande ou en relation avec la loi, ou de tout défaut de brevet sur les produits, ainsi que de toute réserve qu'il voudrait formuler.

12.2 Les vices cachés :

Tout défaut affectant un produit et pouvant être qualifié de vice caché doit être signalé dès que possible à Innovative Diagnostics par lettre recommandée.

Il est convenu qu'aucune garantie ne doit s'appliquer aux non-conformités ou aux défauts que le client aurait dû découvrir après examen des marchandises dès réception, et qui auraient dû être divulgués à Innovative Diagnostics en conformité avec les dispositions ci-dessus.

12.3 Conséquences de la garantie et de la responsabilité :

Personnes couvertes : Le bénéfice de la garantie d'Innovative Diagnostics ne s'étend qu'au client d'origine et à l'utilisateur final des nouveaux produits achetés directement par le client auprès d'Innovative Diagnostics ou de ses distributeurs ou revendeurs agréés. Les produits d'Innovative Diagnostics ne sont destinés qu'à un usage professionnel, effectué par du personnel formé. La garantie d'Innovative Diagnostics ne s'applique à aucune personne ou entité autre que le client et l'utilisateur final.

Garantie des Kits Innovative Diagnostics : Innovative Diagnostics garantit que les réactifs et les tests Innovative Diagnostics (collectivement, les « Kits ») sont conformes aux spécifications publiées par Innovative Diagnostics, lorsqu'ils sont utilisés et stockés dans les conditions spécifiées par Innovative Diagnostics et dans le cadre d'une utilisation normale, appropriée et prévue, jusqu'à l'expiration de leur durée de conservation déterminée, ou, si aucune durée de conservation n'est déterminée, pendant un an suivant la livraison au client. Le client comprend que nul produit de diagnostic ne peut garantir une fiabilité à 100%. Innovative Diagnostics ne garantit pas que le fonctionnement des Kits soit infaillible. Pendant la période applicable de garantie, Innovative Diagnostics remplacera, sans frais supplémentaires, un Kit non conforme par un produit neuf, et Innovative Diagnostics renverra, à ses frais, ledit produit au client.

Innovative Diagnostics ne doit accepter aucune responsabilité ni ne fournir aucune garantie s'il est évident que les produits n'ont pas été manipulés et/ou stockés et/ou transportés et/ou utilisés de façon appropriée ou en cas de négligence ou faute de la part du client ou d'un tiers.

Tout retour de marchandise ne sera accepté que sur accord écrit exprès de la part d'Innovative Diagnostics.

Sauf accord contraire écrit entre les parties, toutes les dépenses engagées suite à un retour doivent être à la charge du client.

La responsabilité et la garantie doivent seulement couvrir, à la discrétion d'Innovative Diagnostics :

- le remboursement, ou
- l'échange de tous les produits défectueux, ou de ceux non conformes, par des produits de qualité au moins équivalente, ou
- une remise sous forme d'avoir

Le paiement d'indemnités pour dommage commercial est expressément exclu, notamment la diminution du chiffre d'affaires, ou tout dommage affectant l'image commerciale, directement ou indirectement, résultant de la non-conformité ou du défaut du produit.

Bien entendu, les dispositions ci-dessus ne visent pas à exclure la responsabilité d'Innovative Diagnostics résultant des lois et règlements obligatoires, en cas de blessures physiques.

13- ASSURANCE

Le client certifie qu'il a contracté une police d'assurance qui couvre tous les risques liés au marketing ou à l'utilisation du produit, en fonction de son activité.

14- DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tout différend relatif à l'interprétation, à l'application ou au renforcement des modalités et des conditions de vente mentionnées, ou relatif aux rapports commerciaux entre les parties ou la cessation de ceux-ci, doit être décidé en vertu de la loi française et relever de la juridiction de Montpellier -France , sauf dispositions contrares obligatoires.

15- CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Innovative Diagnostics traite toutes les informations concernant ses clients avec la plus stricte confidentialité. Ces informations ne seront pas transmises à des tiers quelque soit la qualité de leur demande.

Sauf demande exprès contraire du client, Innovative Diagnostics conserve les données financières auxquelles elle a accès lors d'une transaction.

Innovative Diagnostics s'engage à ne jamais utiliser ces données sans l'accord exprès du client.